



Saint SULPICE et CAMEYRAC



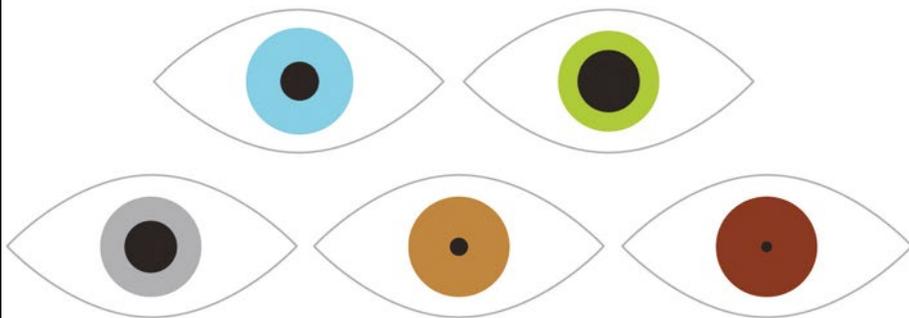
Bulletin Municipal • Octobre 2018

n° 123



**Des associations
dynamiques et gagnantes !**





Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par VERITAS, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

**B&C
OPTICIENS**
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 18h.



Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

FCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

NOUVEAU
OUVERT TOUS LES LUNDIS DE 10H à 18H
Avec ou Sans Rendez-vous

Coiffure
Brigitte G. *Coiffure Mixte*

05 56 30 88 50
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h - 19h
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

	La vie de la commune	p.4
	Culture	p.11
	Nos écoles	p.14
	Conseils municipaux	p.19

	Infos générales	p.28
	Joyeuse Sports	p.29
	Nos associations	p.31
	Environnement	p.37
	Agenda, état-civil, horaires des messes	p.38



édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La rentrée scolaire des enfants de la maternelle et de l'école élémentaire a été réussie, malgré les classes chargées surtout à l'école maternelle. Notre personnel affecté à l'entretien des bâtiments n'a pas pris de vacances pour se consacrer aux écoles et en particulier au restaurant scolaire. Quelques travaux complémentaires restent à faire, nous attendons les devis.

Je souhaite la bienvenue à Madame Paissard, nouvelle directrice de l'école maternelle et qui, avec l'équipe enseignante, en assure le bon fonctionnement.

Pour la municipalité, c'est Madame Sybil Philippe qui est déléguée aux écoles et Monsieur Stéphane Gratia aux activités périscolaires et à la restauration. Leur investissement dans la vie communale et en particulier dans le domaine de l'enfance qui leur est cher, les a amenés à accepter ces missions en plus de celles qu'ils menaient déjà, à la suite de la démission pour raisons personnelles de Madame Laetitia Da Costa.

Depuis le début du mandat, Madame Da Costa a eu le souci permanent d'améliorer ce qui pouvait être fait pour les jeunes : mise en place du CLAS, développement des activités périscolaires et des séjours, création de SMILE (point-jeunes) et bien d'autres choses. Je la remercie pour son investissement et la qualité de son action.

“ L'équipe municipale veille au bien-être des enfants et à l'égalité des chances. ”

L'équipe municipale veille au bien-être des enfants et à l'égalité des chances. En maintenant les activités le mercredi, c'est le but que nous nous sommes fixés avec les adjoints délégués à l'enfance.

Le permis de construire du nouveau centre de loisirs à la maternelle a été obtenu mais nous n'avons pas eu la dotation de l'Etat au titre de la ruralité. C'est un manque important dans notre financement mais qui sera heureusement en partie compensé par une dotation du fonds de concours que la Communauté de Communes va mettre en place. C'est une aide précieuse qu'elle apportera ainsi à la réussite de nos petits.

Je vous souhaite une bonne rentrée à toutes et à tous.

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Depuis août 1918, Ludendorff et Hindenburg ne croient plus en leur victoire. Il n'y a pas d'autres solutions que de négocier un armistice, et le plus vite possible, mais pas à n'importe quel prix.

De son côté le Kaiser Guillaume II n'y croit plus non plus. Il tente un ultime coup de poker en s'adressant au président américain Wilson dans le dos des Français et des Britanniques qui n'apprécient guère. Ils sont toutefois rassurés : Wilson répond avec fermeté et pose l'abdication de Guillaume II comme préalable, ce qui intervient le 9 novembre. Les Allemands sont donc prévenus, ils doivent demander l'armistice et s'y soumettre sans pouvoir le négocier. Les conditions sont sévères, empêchant ainsi toute éventuelle reprise des opérations.

Poincaré enrage, il voudrait que la guerre se prolonge jusqu'à Berlin. Mais il se heurte à Clemenceau qui ne voit pas l'intérêt de poursuivre le conflit alors que tout est gagné.

L'armistice est signé le 11 novembre 1918 à 5h00 du matin à Rethondes et prend effet à 11h00.

Dans toutes les villes de France les sirènes retentissent et les cloches des églises sonnent à toute volée. Une nouvelle ère vient de commencer pour une Europe ruinée et durablement affaiblie, un traumatisme moral et le souvenir de dix millions de morts !

Clemenceau a dit : « Nous avons gagné la guerre, mais reste maintenant à gagner la paix. »

Guy BENIZEAU

Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

3^e Quadrimestre 1918

Pierre VALADE

Pierre VALADE est né le 12 juin 1894 à Saint Sulpice et Cameyrac, au lieu du Canton, fils de Jean VALADE et de Jeanne QUEYRON. Il demeure chez ses parents et exerce la profession d'ouvrier agricole. Il est incorporé le 8 septembre 1915 au 59^e R.I. de Pamiers (Ariège) puis le 3 février 1916 il passe au 23^e R.I. dans l'Ain. Jusqu'en juillet 1916, il est en renfort de seconde ligne et commence à combattre sur la Somme à l'automne puis à la bataille de l'Argonne au printemps 1917. Il participe aux mutineries, le 23 juin 1917 il est condamné à un an de prison avec sursis. Il est ensuite amnistié et combat sur le front de Champagne et la deuxième bataille de la Marne en 1918. En septembre 1918, il est gravement malade, peut-être la grippe espagnole, et il décède le 5 octobre 1918 à Paray-le-Monial où il repose au carré militaire de cette ville de Saône-et-Loire. Il est âgé de 24 ans, il est décoré de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Jules VEAU

Jules VEAU naît le 5 mars 1884 à Saint Sulpice et Cameyrac, au lieu du Tasta, fils de Paul VEAU et de Marie SUC. Il est vigneron. Il se marie dans sa commune le 23 février 1909 avec Marguerite RAISON. Ils ont deux enfants. Il est mobilisé le 4 août 1914 puis réformé pour maladie le 8 décembre. En septembre 1915, il est affecté à la poudrerie de Saint Médard en Jalles. Le 15 janvier 1918 il passe au 23^e Régiment d'Artillerie de Campagne de Toulouse, il est détaché à l'usine Gras et Bouchard de Marignac (31). Malade, il est évacué le 13 juillet 1918 vers l'hôpital militaire n° 57 de Toulouse où il décède le vendredi 15 novembre 1918 sans jamais avoir combattu. Il est âgé de 34 ans et laisse une veuve et deux orphelins.

Gaston DELFAUD

Gaston DELFAUD voit le jour le 9 mai 1899 au Bourg de Saint Sulpice et Cameyrac, fils de Louis DELFAUD et de Elisabeth DELAC. La famille s'installe ensuite à Izon où il est cultivateur. Il est incorporé le 20 avril 1918 au 73^e R.I. de Béthune (Pas-de-Calais) à 19 ans à cause des lourdes pertes subies depuis quatre ans. Il est mobilisé à l'Intérieur pour suivre une instruction jusqu'au 2 novembre 1918. Il est ensuite dirigé vers le 47^e R.I. de Saint Dié (Vosges). Il tombe malade atteint sûrement par la grippe espagnole fin 1918 ; il est évacué vers l'hôpital n° 40 de Troyes où il décède le 14 février 1919, âgé de 19 ans. Son acte de décès n'est pas transcrit sur les registres d'état-civil ni de Troyes, ni de Saint Sulpice et Cameyrac, ni d'Izon. Son nom figure sur le Livre d'Or de Saint Sulpice et Cameyrac. Son lieu de sépulture est inconnu. Il est inscrit sur le Monument aux Morts de la commune d'Izon.

Pour commémorer le Centenaire de l'Armistice et nos 53 soldats Morts pour la France, l'Exposition du Centenaire sera gratuitement ouverte au public dans la grande salle des Fêtes de la commune le samedi 10 et le dimanche 11 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Un grand merci à Monsieur Bénizeau qui, depuis 2014, retrace pour nous la Grande Guerre par épisode dans chaque bulletin municipal et évoque le souvenir de tous les soldats natifs de notre commune partis au combat pour sauver notre pays.



Trois logements d'urgence

Mercredi, Pierre Bonnemore, directeur développement et patrimoine de Logévie, a remis les clés de trois logements d'urgence (1 T2, 2 T3), situés derrière l'église, dans la nouvelle résidence Logévie, à Philippe Garrigue, président du Centre intercommunal d'action sociale (Cias) et de la Communauté de Communes (CdC) du secteur de Saint-Loubès, en présence des élus de la commune.

« Cette remise de clés met en avant l'initiative du maire, Pierre Jaguenaud. Au départ il y a les idées, puis la volonté politique. Cette journée a marqué la mise en pratique et l'accomplissement d'un projet au service de celles et ceux qui en ont besoin ». Ces logements permettent de reloger dans l'urgence et pour des séjours limités des habitants de la CdC victimes d'inondations, d'un incendie, d'une catastrophe naturelle, d'un dégât des eaux, de violences conjugales et familiales. Il en existe déjà deux à Saint-Loubès, gérés avec la Conseillère en économie sociale et familiale de la CdC.

Pour le bailleur, c'est la première opération faite sur le territoire de Saint Sulpice et Cameyrac, et la première fois qu'il intègre des logements d'urgence dans une résidence, ce qui a valeur d'expérimentation.

Située à proximité immédiate des commerces et des services, la résidence dispose également de 30 logements parmi lesquels 16 d'entre eux sont destinés aux personnes âgées. La thématique de la résidence est fondée sur le principe d'un jardin potager partagé situé au cœur des logements qui réunira les locataires.

Ghislaine Jaurégui, responsable de l'action sociale sur la commune tient à remercier Gaëlle Peyrondet, responsable du pôle commercial chez Logévie, pour son professionnalisme et son écoute lors des propositions de candidatures aux commissions d'attribution des différents logements.



▲ Signature de la convention pour les logements d'urgence

Réunion publique PLU

Conserver l'équilibre du territoire, tel est l'enjeu du PLU de St Sulpice et Cameyrac, a rappelé M. Jaguenaud, maire de la commune à l'occasion de la réunion publique de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Depuis presque 4 ans, les élus réunis en commission réfléchissent à l'organisation de la commune, aidés par Mme Durand Laville, du cabinet Urbam.

Respecter l'environnement, organiser la densification, maintenir les activités agricoles existantes et conforter la qualité de vie des habitants sont les enjeux politiques affichés.

L'élaboration du plan doit aussi prendre en compte les exigences de l'article 55 de la loi SRU (25% de logements sociaux), du Scot, des bâtiments de France, du département, de la chambre d'agriculture et de la CDPNAF. La marge de manoeuvre est très faible.

Malgré tout, le PLU doit permettre la construction d'environ 50 logements par an entre 2017 et 2028 dont 43 seront des logements sociaux et 7 des logements non-sociaux. Pour cela, il a fallu trouver 36,5 hectares dans l'enveloppe urbaine déjà constituée tout en maîtrisant l'étalement hors de l'agglomération.

Après explications des contraintes et des analyses démographiques chiffrées, le projet de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été présentés aux nombreuses personnes présentes.

La prochaine étape aura lieu au mois de décembre, le Conseil Municipal votera l'arrêt du projet puis les services de l'État seront consultés. Un commissaire enquêteur sera nommé et l'enquête publique permettra aux habitants de consulter le projet de plan et de faire leurs remarques.



▲ La réunion publique a réuni un grand nombre de participants

Chiens tenus en laisse

Pour une forêt et un stade propre, il est demandé aux propriétaires de chien d'aider leurs animaux à respecter ces lieux publics.



Les travaux de l'été

Tout l'été, l'équipe des Services Techniques est restée mobilisée pour préparer la rentrée dans les écoles et différents lieux d'accueil de notre ville.

Le travail quotidien des agents communaux permet de maintenir en état les bâtiments, voirie et espaces verts. Certaines améliorations ont été faites dès l'arrivée des beaux jours tels que la rénovation de la ludothèque, du secours populaire, les extérieurs de la mairie et de la salle des fêtes. La rénovation des courts de tennis et le sol de la structure de jeux du centre de loisirs élémentaire ont été effectués par des sociétés prestataires.

Il a fallu attendre que les vacances scolaires arrivent pour réaliser certains chantiers. Des travaux importants ont notamment été effectués dans les cuisines du restaurant scolaire et le grand dortoir de l'école maternelle des Ecureuils.

Merci à toute l'équipe des Services Techniques qui nous offre par son ouvrage au quotidien une vie agréable dans notre commune.



▲ L'équipe des Services Techniques



▲ Le nouveau sol de la structure de jeux



▲ Ouverture de la structure de jeux pour les jeunes enfants



▲ Réfection de l'isolation et de la peinture dans le grand dortoir à l'école maternelle



▲ Extérieurs de la Mairie



▲ La ludothèque rénovée par les employés municipaux et les bénévoles de la Rue des jeux



▲ Réfection, isolation du plafond du restaurant scolaire et grand nettoyage

Sens unique

La route de Sablot à l'intersection avec la rue de l'Hôtel de Ville est désormais en sens unique en remontant.



Départ de Laëtitia

Elue au Conseil Municipal depuis 2008, Laëtitia Da Costa a oeuvré en tant qu'Adjointe à l'Enfance pendant 10 années.

Grâce à elle, une véritable politique jeunesse a été menée sur notre commune.

Les centres de loisirs ont vu leurs activités se diversifier et un cadre a été initié.

Les virages successifs des changements de rythme scolaire ont été négociés en douceur.

Certaines activités spécifiques, tels les TAP (Temps d'Activité Périscolaires), ont pu être conservées malgré le retour à la semaine des 4 jours, permettant ainsi au plus grand nombre de jeunes de notre commune d'accéder aux loisirs.

Le CME (Conseil Municipal Enfants) a été pérennisé.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ou encore le Smile (Point jeunes) sont nés de sa volonté d'accueillir les citoyens de tout âge et de donner à chacun une place dans notre commune.

Un grand merci Laëtitia pour tout le travail accompli.



▲ Stéphane Gratia et Sybil Philippe

Arrivées de nouveaux adjoints

Le 12 juillet, suite à la démission du Conseil Municipal de Mme Da Costa, ont été élus :

Stéphane Gratia, adjoint à l'Animation, relation avec les associations et à l'Enfance (centres de loisirs, restaurant scolaire, Smile)

Sybil Philippe, adjointe à la Communication et à l'Education (relations avec les écoles, les ATSEM, les parents d'élèves, le CLAS et le CME)

Nous leur souhaitons bonne chance dans leur nouvelle fonction.

Bourse aux vêtements Automne/Hiver 2018

Pour cette dernière bourse de l'année, les bénévoles se sont retrouvés une nouvelle fois pour enregistrer et installer les nombreux vêtements des déposants. Les acheteurs ont trouvé leur bonheur et les fonds récoltés serviront à aider les familles de notre commune en situation de précarité. Bravo et merci à toutes et à tous pour votre gentillesse et votre générosité.

Prochaines bourses 2019

Printemps/Été :

Du lundi 25 mars au jeudi 28 mars

Automne/Hiver :

Du lundi 23 septembre au jeudi 26 septembre



Rassemblement des Saint Sulpice de France à Saint Sulpice sur Loire (49)

Le rassemblement 2018 a eu lieu les 26 et 27 mai à Saint Sulpice sur Loire, plus exactement à Blaison Saint Sulpice (49).

En effet, Saint Sulpice sur Loire, commune de 197 habitants a rejoint la commune de Blaison en début d'année 2018. Mais, les élus de Saint Sulpice sur Loire, en particulier Jacky Carret, adjoint au maire et président de l'association, tenaient à organiser ce rassemblement dans leur commune.

Le pari était osé, mais réussi. 90 personnes venant des quatre coins de France étaient hébergées chez l'habitant.

Le programme proposé nous a permis de découvrir le château de Brissac, quelques vins du terroir et de s'initier à la boule de Fort (à découvrir). N'oublions pas la promenade en calèche animée de manière improvisée par certains Saint Sulpiciens Cameyracais chantant des chansons populaires, reprises en coeur par tous.

Une mauvaise nouvelle nous est arrivée le matin même de ce rassemblement, le décès de Cathy Balland, maire de Saint Sulpice des Rivoires dans l'Isère. Cathy était présente parmi nous lors du rassemblement 2017 à Saint Sulpice et Cameyrac.



▲ Remise de la clé par Bernard Poncelet à Jean Claude Legendre, maire en présence de Jacky Carret

Lion's Club : 4 100 € de dons et des vacances pour 3 enfants

Jean-Louis Seigneur, président en exercice des Lion's de Bordeaux Caudéran, a remis mercredi 20 juin, des chèques au CCAS et à deux associations, suite à leur loto annuel sur notre commune.

Le CCAS de Saint Sulpice et Cameyrac, représenté par Ghislaine Jaurégui a reçu un chèque de 600 €. Ce don servira à aider les familles en situation de précarité, notamment par des bons alimentaires et de carburant.

L'association Neurofibromatoses, représentée par Renée Vaillant, membre du conseil d'administration, a reçu un chèque de 2 000 €. La Neurofibromatose est une maladie génétique qui touche une naissance sur 3000. L'expression de la maladie est très variable. Elle peut entraîner des atteintes cutanées, ophtalmiques (jusqu'à la cécité), osseuses, des difficultés scolaires et certaines formes de cancer.

L'évolution de la maladie est imprévisible et la neurofibromatose peut être mortelle.

Il n'y a aucun traitement ; seule la recherche peut donner de l'espoir aux malades. Mais celle-ci est difficile compte tenu de l'extrême variabilité de l'expression du gène.

L'association Laurette Fugain représentée par Joël Bettini, responsable de l'antenne de Bordeaux, a reçu un chèque de 1 500 €. Cette association lutte contre la leucémie. Dans ce but, différents moyens sont mis en œuvre dont le soutien à la recherche médicale sur les leucémies et maladies du sang, la mobilisation autour des dons de vie (sang, plaquettes, moëlle osseuse, plasma, etc.), l'aide aux malades et à leurs familles en apportant du réconfort, en permettant de réaliser des sorties, en équipant des services hospitaliers, etc.

Les Lion's furent vivement applaudis et remerciés pour leur grande générosité.



▲ Les Lion's et les enfants

Forum des associations

Le soleil était au rendez-vous ce samedi 15 septembre pour le forum des associations.

Une fois n'est pas coutume, presque toutes les associations de notre commune étaient présentes et ont fait découvrir aux passants leurs activités. Certains promeneurs, enfants et adultes, ont profité de ce moment pour tester les promenades de poney, le tir à l'arc, le foot et les jeux de la Rue des Jeux.

La matinée s'est terminée par l'accueil des nouveaux arrivants.



▲ Démonstration de la Gym volontaire



▲ Accompagnement en musique grâce au Musicum



▲ Pot de l'amitié autour des nouveaux arrivants



▲ Baptême de poney pour Thaïs



▲ Présentation et inscriptions dans les clubs

Fête communale

Malgré la pluie torrentielle qui s'est abattue sur les fêtes juste avant le feu d'artifice, l'ambiance est restée chaude grâce à l'animation de la Banda et à la bonne humeur de tous les participants.

Le vide grenier a accueilli les promeneurs sous un magnifique soleil : encore une fois la météo aura joué des tours au Comité des Fêtes.

L'an prochain rendez-vous les 5,6 et 7 juillet !!



▲ Même sous la pluie, on garde la pêche

La banda en action ▶



Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac
Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades
Papiers peints - revêtements sols & murs
Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet
Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



Assureur des particuliers et des entreprises

Centre Commercial SUPER U - 8 Place Maucaillou
33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC
Tél. 05 56 30 89 80

Courtage en assurance n° ORIAS 07000250 - RCS Bx 340 495 126

CAVE L'ŒNOPHILE

Tel. 05 56 30 20 67

Nathalie Ribéreau
Thés
Cafés
Épices
Cadeaux
Confiserie
Épicerie fine ...



33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verreries peintes pour anniversaire retraite

Chocolats fins toute l'année

Grand choix Whiskies Rhums Portos vins fins



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - ☎ : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021



Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,
Christine Girard vous accompagne tout au long de votre projet .

Pour contacter l'agence de Saint Sulpice 06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51
www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr
33 450 Saint Sulpice et Cameyrac

Carte professionnelle n°33483-2105 - RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 - Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN

Initial



www.initial-services.fr

Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



Il est Champion du Monde de Magie

Les Championnats du Monde de Magie se sont déroulés, au mois d'août, à Bussan, en Corée du Sud, pays roi de la discipline.

Florian Sainvet, enfant de la commune, s'est brillamment illustré avec son numéro futuriste « Human Robot », en remportant la première place dans la catégorie Manipulation, catégorie considérée comme la plus dure.

Quel chemin parcouru par Florian !!

Fasciné par la magie depuis sa plus tendre enfance, il commence la prestidigitation à 16 ans.

Tout s'est enchaîné très vite et il a percé rapidement les secrets de cet univers mystérieux.

En 2009, à 19 ans, Florian se lance le défi de participer à l'émission télévisée « La France a un incroyable talent ». Il est retenu et grâce à ses manipulations de CD, le défi est couronné de succès : il termine 3ème.

Son rêve se réalise : il va devenir magicien professionnel et être connu du grand public.

Ensuite, les succès s'enchaînent : Champion de France en 2010 sur Paris Première, il passe dans l'émission de Patrick Sébastien « Le Plus Grand Cabaret du Monde ». En 2014, il est champion de France avec la FFAP (Fédération Française d'Artistes Prestidigitateurs) puis Vice-champion d'Europe la même année.

Aujourd'hui, sa carrière internationale est lancée : Dubaï, les Etats-Unis où il a participé à l'émission télévisée « The illusionist ». Il a été sélectionné pour une tournée internationale du spectacle tiré du film « Insaisissables » qui démarrera en Chine en novembre prochain.

Félicitations à cet incroyable talent !!!

A découvrir sur www.floriansainvet.com



▲ Florian, Champion du Monde de Magie catégorie manipulation



▲ Les premiers tours de magie de Florian sur la commune en décembre 2008

Jade Marechal

Saint-Sulpicienne depuis mon plus jeune âge, je m'appelle Jade Marechal et je suis passionnée d'escrime depuis que j'ai 10 ans.

En plus d'être étudiante en école de commerce, je travaille dur pour me surpasser et progresser. Lors de mes entraînements quotidiens (physique, technique, tactique, boxe, mental...),

Je fais du fleuret, l'une des trois armes définissant mon sport (fleuret, épée et sabre), au BEC escrime à Bordeaux. Je m'entraîne sous les voûtes de pierres de ma salle d'armes toujours tempérée qui était autrefois un château d'eau...

Ces dernières années, j'ai performé au niveau National :

- Triple Championne de France UGSEL
- Championne de France Senior N2
- Vice-championne de France par équipe Junior N1
- Médaillée de Bronze au Championnat de France Junior N1 individuel

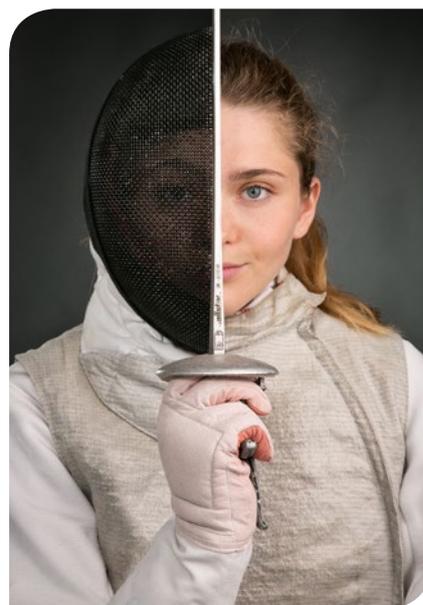
Actuellement, je suis la 4^{ème} française en Junior, ce qui me porte cette saison sur des circuits internationaux. En effet, 5 Coupes du Monde m'attendent (Udine, Londres, Zagreb, Timisoara, et Bochum). Si mes résultats me le permettent, je peux prétendre à me sélectionner aux Championnats du Monde et d'Europe 2019.

Mon défi : être présente aux Jeux Olympiques de 2024....

C'est tout ce que je me souhaite, tout comme mes parents, mon coach, tout mon staff et mes partenaires.

Vous pouvez **participer à mon aventure....** en devenant un de mes partenaires.

Renseignements : Jade MARECHAL - 06 48 56 36 38 - Jade.marechal@orange.fr



▲ Jade Maréchal

Petits et grands artistes sur le thème de LA VILLE

Du 8 au 10 juin, s'est déroulée, dans les Salons de la Mairie, la 19^e biennale des peintres sur le thème de LA VILLE.

Des amateurs, des semi-professionnels et les artistes en herbe de l'atelier de peinture dirigés par Mme Tahon, ont exposé leurs oeuvres.

Michèle Taudin, adjointe à la Culture, qui organise cette manifestation, a su mettre en valeur les différents styles. Des gondoles de Venise, en passant par les rues de Bordeaux, St Emilion, Paris, l'île de Manhattan ou, tout simplement, une petite ruelle lumineuse, chaque peintre a réussi à faire voyager les visiteurs.

Les exposants présents étaient heureux de partager leur passion, les techniques utilisées, d'échanger sur leur tableau.

Cette exposition a connu un grand succès et s'est clôturée par le choix des artistes pour le thème de la 20^e biennale en 2020, « LES PERSONNAGES ».



▲ Les artistes en herbe entourent Mesdames Taudin et Tahon



▲ Une partie des peintres devant leurs tableaux

Avant les vacances d'été... Dernière rencontre autour du livre

Lectrices et lecteurs sont venus partager leurs coups de coeur et découvrir les nombreux nouveaux livres qu'ils ont pu ensuite emprunter pour l'été :

les derniers romans incontournables de Marc Levy, Danièle Steel, Jean-Christophe Grange, Frantz Tilliez, Michel Bussi, Philippe Lanson, Marie Higgins Clark... et les romans de nouveaux écrivains à découvrir. Les enfants n'ont pas été oubliés, ils ont eux aussi pu découvrir des nouveautés : des séries à suivre : Les Pipelettes, La Cantoche...

L'atelier de peinture situé à côté de la bibliothèque réouvre ses portes tous les mercredis à 14h30.



▲ Derrière les lecteurs, les tableaux des « Poussins de la Peinture »



Les enfants à l'écoute

Derniers contes de Sandra

Les enfants, toujours aussi nombreux, ont investi les poufs multicolores et sont restés attentifs aux histoires de Sandra.

Ce fut une heure de plaisir partagée avec Mimi la Chenille, Le terrier de Lapin, la sorcière du placard à balais...

Nouveau > Dans le cadre de la bibliothèque municipale, un « Atelier Ecriture » verra le jour fin octobre pour tous, de 18 à 99 ans. Tous les samedis matin, à partir de 10h30, Michèle Tahon vous invitera à écrire vos textes à partir d'un extrait de roman, de poésie ou autres.

Renseignements et inscriptions à la bibliothèque ou au 07 77 97 36 05 (Message vocal ou SMS)

Il était une nouvelle fois les Assistantes Maternelles et les albums à la bibliothèque

Le Relais des Assistantes Maternelles (RAM) accueille plusieurs matinées par semaine les assistantes maternelles et les très jeunes enfants qui leur sont confiés afin de leur permettre de se rencontrer, de rompre l'isolement dû à leur profession et d'éveiller les enfants à la culture.

L'animatrice du Ram de l'association Galipette, Delphine Audouin, propose divers services aux assistantes maternelles des 3 communes le matin et termine toujours « ses matinées de rencontre et d'animation » par le rituel du livre. Le livre : quel bel outil de rencontre !

Les enfants en raffolent de ce moment de lecture partagée et c'est un point de repère essentiel pour eux : pas question de l'oublier !!

Même si les effets ne sont pas immédiats, il en existe assurément à court ou moyen terme comme par exemple leur donner le goût de la lecture, l'envie d'entendre d'autres histoires...

C'est un plaisir de partager un moment posé, rempli de mots, de sons, d'images et de couleurs qui émerveillent ces jeunes enfants.

Ainsi, il est naturel de se rendre dans un lieu permettant la découverte de multiples albums : la bibliothèque. Lieu intimiste et chaleureux à St Sulpice et Cameyrac, le 31 mai, elle a accueilli 8 assistantes maternelles et 18 enfants qui ont été un exemple d'attention.

Fascinés par de nouveaux albums, retrouvant des personnages qu'ils connaissaient déjà comme Pop le dinosaure, la lecture leur ouvre les portes d'un monde enchanté. Cette rencontre demande aux assistantes maternelles une présence particulière, de la contenance, du professionnalisme pour gérer ces moments où ces tout-petits découvrent aussi leur voix...



▲ Moment privilégié pour les tout-petits

Les écoles

Bienvenue à Coraline Paissard, jeune enseignante qui remplace Edwige Kimmel au poste de directrice. Nous lui présentons tous nos vœux de réussite dans sa nouvelle fonction.



▲ L'équipe enseignante des Ecureuils : (de gauche à droite) Cécile Pinaud, Pascale Olivier, Catherine Normandin, Caroline Paissard (directrice), Dominique Boisseau, Florence Skrzypczak



▲ Les enseignantes du Cèdre Bleu : (de gauche à droite) Audrey Lages (en médaillon), Valérie Cazenabe, Stéphanie Dubourg, Nathalie Besnard, Emilie Choron, Flora Audy, Carole Trémège, Sandrine Damestoy, Karine Pargade, Rachel Pierre, Céline Bagolle (directrice), Christine Etchebarn, Christelle Drillon



▲ Les ATSEM : (de gauche à droite) Camille, Isabelle, Sandrine, Nilufer, Amandine, Laure

Les centres de loisirs



▲ Les animateurs des Copains de la forêt (centre loisirs 3-6 ans) : Tiphany, Charlène, Mégane, Jean-Baptiste, Manon, Sandra (directrice), Andréa



▲ Les animateurs de L'il'ot Loisirs (centre 6-11 ans), en bas de gauche à droite : Marie, Caroline, Brigitte. En haut de gauche à droite : Aude, Willy, Mégane, Mélanie, Manon, Aurélie (directrice), Virginie

Le Smile

Le Smile (Super Maison de l'Information, des Loisirs et de l'Education) accueille les ados de 11 à 17 ans (collégiens/lycéens). Des activités variées sont proposées tout au long de l'année. Accueil : tous les mercredis de 14h à 19h, 1 samedi par mois sortie sportive, culturelle, soirée à thème. Congés scolaires : les vacances du Smile, vacances sportives, séjour été/hiver. **Venez vous retrouver entre amis et profiter de multiples activités.**

Renseignements, programme et inscriptions : smile@saintsulpiceetcameyrac.fr



▲ Jean-Baptiste et Anthony, animateurs du Smile



▲ Vente de gâteaux au profit d'une association



▲ Initiation aux premiers secours



▲ Soirée parents/ados



▲ Match Coupe du Monde



▲ Origami

▼ Fêtons les vacances



▲ Stage Été Glisse



▲ Les vacances sportives à la plage



▲ Ventraglisse

Recherche de bénévoles

Le CLAS recherche des bénévoles pour aider les enfants à faire leurs devoirs. Venez rejoindre une équipe motivée et dynamique. Frédérique, bénévole depuis 18 mois : « Les enfants sont super. C'est un plaisir de passer du temps avec eux ! »

Si vous êtes intéressés merci de prendre contact avec Franck Baros au 05 56 30 29 84 ou f.baros@saintsulpiceetcameyrac.fr



▲ Les bénévoles du CLAS : En haut : Zina, Martine. En bas : Sylvette, Marie (animatrice), Frédérique, Jean



Restaurant scolaire

L'équipe du restaurant scolaire en partenariat avec notre prestataire a proposé plusieurs animations en fin d'année scolaire. Tout le monde s'est régalé.



▲ L'équipe du restaurant scolaire, du portage des repas et de l'entretien des locaux



▲ Gâteau de la Coupe du Monde



▲ L'animation bonbons



▲ Les foot'burgers

Galipette

L'association Galipette a fait sa rentrée en fêtant ses 20 ans : 20 années de collaboration avec les communes de Beychac et Cailleau, Montussan et Saint Sulpice et Cameyrac.

Ces communes confient à l'Association Galipette les missions dédiées à la petite enfance : modes de garde et accueil, ateliers parents enfants gratuits, lieu accueil parents enfants qui permet aux familles de se rencontrer, d'échanger et aux enfants de jouer.

Notez différents rendez-vous :

- **Lundi 26 novembre 19h30 rendez-vous au Pôle Enfance Galipette à Beychac** : soirée destinée aux familles en recherche d'un mode de garde dans les 3 communes. Vous serez accueillis par l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles, la directrice du Pôle Enfance et un membre de l'association Galipette.
- **Vendredi 7 décembre à 18h30 spectacle de l'hiver Salle Carsoule** : « La fatigue du père Noël », Francis Passicos. Sans oublier le concours de lutins !!

Les Ateliers Parents Enfants gratuits pour les 0/4 ans : ils reprendront dès le 10 octobre au Pôle Petite enfance Galipette à Beychac

Seront proposés :

- Un mercredi par mois de 10h30 à 11h30 : Atelier Baby Gym avec Myriam Jeandemange
- Tous les mercredis de 17h à 18h : Ateliers Détente avec Hélène Emily, Créatifs avec Myriam Bourianne, Danse avec Emmanuelle Arino, Musique avec Francis Passicos
- Un samedi par mois de 10h30 à 11h30 : Samedi enchanté en musique avec Olivia Laborde

Programme disponible sur le site internet www.poleenfancegalipette.fr

CME

Lors de la dernière séance du mois de juin, les enfants élus se sont appliqués à confectionner des panneaux informatifs pour le jardin du partage.

Lors de la première séance de septembre, le Conseil a étudié les menus proposés au restaurant scolaire par le prestataire de cantine et proposé des aménagements.



▲ Résultat dans le jardin du partage



▲ Les élus au travail



B. QUINTANA

Tous les jours 24H/24



Toutes prestations funéraires

- Organisation d'obsèques civiles et religieuses
- Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances
- Incinération
- Formalités et démarches assurées
- Salons funéraires privés
- Chapelle
- Chambre funéraire
- Salle de soins
- Thanatopraxie
- Véhicule de suite et véhicules de prestige

■ Sonorisation

Magasin funéraire

- Fleurs naturelles (toutes compositions sur commande)
- Plaques
- Fleurs artificielles

Contrat décès

Transports internationaux

Constructions de caveaux

- Marbrerie
- Monuments funéraires

Crémation

www.pompes-funebres-quintana.fr

SAS FUNECAP OUEST - pfpe.bquintana@orange.fr

05 56 77 55 60

Fax : 05 56 38 90 31

91, rue Edmond Faullat

33440 AMBARES ET LAGRAVE

05 56 24 35 22

81, cours d'Albret

33000 BORDEAUX

05 56 56 05 05

69 bis, rue de la Pelouse de Douet

33000 BORDEAUX

(face dépositaire Hôpital Pellegrin)

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2018 à 20 h

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 25 mai 2018

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Seigneur, Jauregui, Quintal, Da Costa, Courtazelles, adjoints - Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Philippe, Barbin, Medevielle, Grenet, Pulcrano, Mazuque, Magri, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Laurisse à M. Jaguenaud, Mme Taudin à Mme Ornon, M. Gratia à Mme Philippe, M. Budis à Mme Magri

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, M. Poncelet

Assistait à la séance : Néant

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2018 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

Révision des tarifs municipaux et des tarifs des séjours

Comme il l'a été décidé précédemment, il convient de réviser, compléter et fixer une partie des tarifs municipaux, comme suit :

Les séjours

	2017			2018		
	Tarifs de base	Quotient familial		Tarifs de base	Quotient familial	
		Minimum	Maximum		Minimum	Maximum
ASLH						
Séjour de 3 jours - 3 à 6 ans	100 €	60 €	120 €	101 €	60 €	121,20 €
Séjour de 4 jours - 6 à 11 ans	240 €	120 €	288 €	242,40 €	120 €	290,88 €
Séjour de 5 jours - 6 à 11 ans	300 €	150 €	360 €	303 €	150 €	363,60 €
SMILE						
Séjour été de 5 jours	250 €	150 €	300 €	255 €	150 €	306 €
Séjour ski 5 jours	300 €	150 €	360 €	303 €	150 €	363,60 €

Mme Da Costa expose les séjours proposés cet été par les centres de loisirs : séjour dans la Vienne pour les 6/11 ans, séjour "découverte nature" pour les 3/6 ans, et séjour de "glisse" pour les adolescents.

Les stages des vacances d'été

	2017	2018
Poney juillet	20,20 € (coefficient familial : 15 € plancher et 24,24 € plafond)	20,40 € (coefficient familial : 15 € plancher et 24,48 € plafond)
Golf juillet		
Poney août		
Golf août		
Poterie		

Mme Da Costa indique que les stages équitation et golf fonctionnent très bien, c'est pourquoi ils sont reconduits cette année encore.

Tarifs des services extra-scolaires

	Services extra scolaires hors coefficient familial	
	1/09/2017	1/09/2018
Vacances sportives	12,73 €	12,85 €
ASLH la journée	9,60 €	9,60 €
ALSH la 1/2 journée	4,85 €	4,85 €
ASLH non inscrit (en plus du tarif ASLH journée)	Néant	10,00 €
APS la 1/2h	0,61 €	0,61 €
APS goûter + première 1/2h	1,16 €	1,16 €
Pénalité applicable pour 3 retards maximums par mois pour la prise en charge des enfants après 19h par 1/4h commencé	2,50 €	5,00 €
Pénalité applicable au delà de 3 retards par mois pour la prise en charge des enfants après 19h par 1/4h commencé	Néant	10,00 €
Ecole multisports (annuel)	82,82 €	82,82 €
CLAS (annuel)	Gratuit (demande CAF)	Gratuit
Activités périscolaires par trimestre	30,30 €	Néant
Activités municipales par trimestre	30,30 €	30,30 €
Activités municipales à l'année	82,82 €	82,82 €

Rappel coefficient social :

Egale quotient familial / quotient familial moyen de la commune

Si coefficient social > 1 : tarif proratisé

Si coefficient social entre 1 et 1,5 : tarif de base

Si coefficient social entre 1,5 et 2 : tarif de base majoré de 10%

Si coefficient social > 2 : tarif de base majoré de 20%

Mme Da Costa explique qu'il est nécessaire de compléter les tarifs existants par la création de 2 nouveaux tarifs et l'augmentation d'un tarif existant.

Il est nécessaire de créer un tarif destiné aux non-inscrits. Elle rappelle que les parents doivent au préalable inscrire leur enfant aux ateliers proposés sur le portail internet des centres de loisirs. Certains parents ne respectent pas cette règle et déposent quand même leur enfant au centre de loisirs, ce qui pose des problèmes d'encadrement. C'est pourquoi, il est proposé une pénalité de 10€.

Mme Da Costa rappelle qu'il existe une pénalité de 2,50 € par quart d'heure de retard commencé. Il a été constaté que ce tarif n'est pas suffisamment dissuasif, quelques familles arrivent très fréquemment en retard. Les agents qui encadrent ces enfants sont obligés de rester jusqu'à l'arrivée du parent. Cela a un coût pour la commune, et pénalise également la vie familiale des agents. C'est pourquoi, comme exposé ci-dessus, il est proposé d'appliquer des tarifs plus contraignants en cas de retard.

SMILE

	Tarifs 2017	Propositions de tarifs 2018
Cotisation annuelle par an et sans quotient familial	5,00 €	5,00 €
Sortie/activité comprise entre 5 € et 10 €	3,00 €	Néant
Sortie/activité comprise entre 10 € et 15 € (tarif unique)	5,00 €	5,00 € (tarif unique)
Sortie/activité comprise entre 15 € et 20 € (avec quotient familial)	8,00 €	9,00 €
Sortie/activité comprise entre 20 € et 25 € (avec quotient familial)	12,00 €	11,00 €
Sortie/activité comprise entre 25 € et 30 € (avec quotient familial)		13,00 €
Sortie/activité comprise entre 30 € et 40 € (avec quotient familial)	18,00 €	18,00 €
Sortie/activité comprise entre 40 € et 50 € (avec quotient familial)		22,00 €
Sortie/activité comprise entre 50 € et 60 € (avec quotient familial)	30,00 €	27,00 €
Sortie/activité comprise entre 60 € et 75 € (avec quotient familial)		33,00 €

Tarifs sans quotient familial pour les soirées au SMILE sans intervenant extérieur dans la limite d'une soirée par trimestre		
Soirée comprise entre 5 euros et 10 euros (sans quotient familial)	3,00 €	3,00 €
Soirée comprise entre 10 euros et 15 euros (sans quotient familial)	5,00 €	5,00 €

SMILE Tarifs 2018 avec quotient familial	de 0 à 435	de 436 à 872	de 873 à 1305	de 1306 à 1958	de 1959 à 2611	de 2612 et plus
Pour un tarif de base de 9 €	5,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Pour un tarif de base de 11 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
Pour un tarif de base de 13 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
Pour un tarif de base de 18 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €	20,00 €	22,00 €
Pour un tarif de base de 22 €	11,00 €	15,00 €	19,00 €	22,00 €	24,00 €	26,00 €
Pour un tarif de base de 27 €	14,00 €	18,00 €	23,00 €	27,00 €	30,00 €	33,00 €
Pour un tarif de base de 33 €	16,00 €	22,00 €	28,00 €	33,00 €	36,00 €	39,00 €

Mme Da Costa explique qu'après 18 mois de fonctionnement, l'expérience démontre qu'il est nécessaire de supprimer la première tranche des tarifs du Smile et d'ajouter des tarifs intermédiaires, les marches étant trop importantes. Elle précise que les tarifs des activités proposées sont très majoritairement compris entre 5 € et 30 €. Pour faciliter l'encaissement en régie, les tarifs proposés ont été arrondis.

Publicité sur le plan de la ville

Plan de ville		
Publicité Format 6cm x 4cm	Néant	200 € TTC

Mme Philippe explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan de la commune. Les nouveaux lotissements et les nouvelles rues n'y figurent pas. Après avoir consulté une société qui travaille en régie publicitaire, la commission a choisi pour conserver la maîtrise des tarifs et des entreprises sollicitées, de vendre nous-mêmes des espaces publicitaires. Des entreprises différentes de celles qui participent au bulletin municipal seront démarchées pour rembourser les frais d'impression du nouveau plan. Le format des encarts publicitaires sera de 6cm x 4cm, ce qui correspond à celui d'une carte de visite.

Cimetières

Cimetières		
Concession trentenaire pleine terre (2,20 m ²)	Néant	100,00 €

M. le maire explique que nous avons reçu une demande pour une concession d'une personne en pleine terre. Ce tarif n'existait pas. Il propose un tarif à 100 €, c'est à dire la moitié du tarif d'une pleine terre 2 personnes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions des tarifs municipaux présentées ci-dessus.

M. Desalos, conseiller municipal, rejoint la séance à 20h35.

Demande de subvention au titre du FDAEC 2018

Les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) ont été votées par le conseil départemental, le montant de l'attribution pour notre commune est de 19 989,00 euros. Cette dotation permet de financer des travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est proposé de retenir le projet de voirie suivant : l'aménagement des abords de la mairie et de la rue de la croix pour le versement de cette attribution. Cette opération, y compris la maîtrise d'œuvre, représente un coût prévisionnel de 51 067,70 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine pour l'implantation de 2 abris bus, allée de la pépinière

Afin de permettre l'aménagement de 2 abris bus, allée de la pépinière, pour les enfants qui empruntent le bus pour se rendre au collège et à l'école élémentaire, en même temps que les travaux d'aménagement réalisés par la communauté de communes, il est nécessaire de solliciter l'aide de la région Nouvelle Aquitaine. La commune s'engage par le biais d'une convention avec la région à participer à hauteur de 10% du prix de l'abri soit 400 €/abri soit 800 € au total et à prendre à sa charge la réalisation des dalles dites "d'assise" selon les recommandations du conseil régional.

M. Courtazelles indique que les travaux de réalisation des dalles sont en cours.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Modification des statuts de "Galipette" et nomination d'un délégué titulaire supplémentaire et d'un délégué suppléant

Suite à la modification des statuts de l'association Galipette à laquelle adhère la commune, intervenue le 27 mars 2018, portant sur l'intégration de la micro-crèche réalisée sur la commune de Beychac et Cailleau, il convient de nommer un délégué titulaire supplémentaire et un nouveau délégué suppléant pour répondre à la nouvelle composition du conseil d'administration si l'actuel suppléant devenait titulaire.

M. le maire est membre de droit. A ce jour, Mme Philippe est titulaire et Mme Da Costa est suppléante. Mme Philippe se propose pour rester titulaire.

Sous la présidence de M. Pierre Jaguenaud, le maire, le conseil municipal a été invité à procéder à la désignation d'un nouveau titulaire. Mme Da Costa se propose pour devenir titulaire et M. Gratia a fait candidature pour être suppléant.

Sont élus : titulaires : Mme Sybil Philippe et Mme Laetitia Da Costa, suppléant : M. Stéphane Gratia.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Consultation pour l'adhésion de plusieurs communes à la compétence D Défense Extérieure Contre l'Incendie du SIAEPA de la région de Bonnetan

Le SIAEPA est un syndicat mixte fermé avec des compétences à la carte. La modification des statuts approuvée en décembre 2016 permet d'intégrer à titre optionnel la compétence D Défense Extérieure Contre

l'Incendie avec différentes options. Les communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac et Saint Sulpice et Cameyrac ont délibéré favorablement en début d'année 2018 pour transférer la compétence D au SIAEPA de Bonnetan. Le SIAEPA a délibéré favorablement à ce transfert le 25 janvier 2018. Conformément aux statuts du syndicat, les collectivités adhérentes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois sur l'adhésion de ces communes à la compétence D, passé ce délai leur avis est considéré comme favorable.

Communes	Compétence D		
	Création et maintenance des PEI (base)	Schéma directeur (optionnel)	Contrôle des PEI (optionnel)
Bonnetan	X	X	
Créon	X		
Croignon	X	X	X
Le Pout	X		
Sadirac	X	X	
St Sulpice et Cameyrac	X		
Cursan	X		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Désignation d'un délégué à la protection des données et d'un agent communal de liaison

Suite aux dispositions européennes de février dernier, les lois "informatique et de liberté", et "république numérique" sont complétées par le règlement européen sur la protection des données dont la mise en application est obligatoire pour toutes les collectivités, acteurs économiques et associations à compter du 25 mai 2018. Ce règlement transforme des obligations de moyens en obligations de résultats, et renforce les sanctions encourues. La notion de données personnelles est à apprécier au sens large, intègre les données nominatives et celles qui permettent une identification indirecte. Il prévoit la majorité numérique à 15 ans. La mise en place de ce règlement suppose une nouvelle organisation et la nomination d'un délégué à la protection des données qui peut être mutualisé à l'échelle supra-communale. Il est donc proposé de nommer un délégué mutualisé au niveau de Gironde numérique et de nommer un agent communal de liaison.

M. Joachim Jaffel, responsable administratif juridique et financier du Syndicat mixte Gironde Numérique est désigné délégué à la protection des données mutualisé de la commune de St Sulpice et Cameyrac et de la communauté de communes du secteur de St Loubès, et Mme Aurélie VARAS, en tant qu'agent communal de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune de St Sulpice et Cameyrac.

M. le maire explique que le respect du RGPD, nécessite d'informer le public, d'évaluer et d'analyser les risques, et de sécuriser les données. C'est une démarche complexe qui demande l'intervention de spécialistes.

M. Pulcrano précise que cela concerne également les associations. Elles devront à minima établir une liste de leurs adhérents et devront les prévenir en cas de piratage des données.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fixation des conditions et des prix de vente des 2 terrains à bâtir, rue de magnan nord

Comme exposé lors d'un précédent conseil municipal, M. le maire rappelle que nous avons fait procéder à la division, après désaffectation et déclassement du domaine public, par un cabinet de géomètre de la parcelle A463, située rue de magnan nord, d'une superficie de 1460 m², en 2 lots à bâtir d'une superficie de 643 m² pour le lot 1 et de 584 m² pour le lot 2. La partie de 180 m² louée à l'entreprise Sodeik sera conservée (ou vendue à celle-ci). Les services de France Domaine après consultation, ont évalué la parcelle A463 à 110 €/m², tout en prenant en considération la présence de la voie ferrée.

Les conditions proposées sont les suivantes : y construire la résidence principale de l'acquéreur et y habiter pendant 5 ans au moins, le bien ne pourra pas être vendu pendant cette période sauf pour des raisons professionnelles et familiales ; les constructions pour location sont interdites, 1 seule habitation par lot. Pour être recevable les candidatures devront répondre aux conditions énumérées ci-dessus. Elles seront intégrées dans un cahier des charges qui sera rédigé par Maître Boussat, notaire à St Loubès. Il est décidé de vendre le lot n°1 : 75 000 € HT net vendeur et le lot n°2 : 70 000 € HT net vendeur. Les frais de bornage seront à la charge de la commune. Les frais de raccordement aux différents réseaux et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. L'office notarial de St Loubès représentera la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Prime annuelle

Une prime annuelle est versée au personnel de la commune depuis les années 1970. Celle-ci, intégrée dans le budget de la commune, est d'un montant unique pour tous les employés quel que soit le grade, et est versée, après décision du maire, au prorata temporis de la présence des agents. Il est proposé au conseil municipal de majorer de 1 % le montant versé en 2017 soit de passer de 1059,46 € à 1070,05 € pour les agents à temps complet. Cette prime est versée en 2 fois : juin et novembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Autorisation de créer 7 emplois contractuels non permanents, et 11 emplois contractuels permanents et de pourvoir les postes correspondants pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité

Pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité, il est nécessaire d'autoriser M. le maire à créer 7 emplois contractuels non permanents, et 11 emplois contractuels permanents, à compter de l'année 2018 et à pourvoir les postes correspondants, comme suit :

Service	Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois	Permanents	Non permanents	
Bâtiments	Adjoint technique	Chargé de propreté	1	X		
Voirie	Adjoint technique	Agent d'entretien de la voirie	1	X		
Communication	Adjoint technique	Distributeur de bulletins municipaux	1		X	
Enfance et Jeunesse	Adjoint technique	Atsem	2	X		
		Distributeur de repas	1	X		
	Animateur	Animateur sportif	2		X	
	Adjoint d'animation	Animateur		6	X	
				4		X

Les conditions (niveau de recrutement, horaires, etc.), y compris de rémunération seront définies dans le contrat respectif de chaque agent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Autorisation de conventionner avec le centre de gestion pour pourvoir au remplacement des agents absents

Il est possible de demander la mise à disposition par le centre de gestion de la Gironde d'un agent pour remplacer un agent communal absent. Pour cela, il est nécessaire d'autoriser M. le maire à passer une convention avec celui-ci pour pouvoir accéder au service de mise à disposition d'agent de remplacement en cas de besoin pour maintenir le service au public. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort de leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que les

frais de gestion administrative (à hauteur de 5% du coût salarial). Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Admissions en non valeur n°3

Une famille avait omis de nous communiquer les documents mentionnant qu'elle était au RSA. Elle a été facturée à tort, pendant 6 mois, pour un montant de 179,54€. Ces factures ayant été émises lors de l'exercice précédent, nous devons les admettre respectivement en non-valeur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Admissions en non valeur n°4

Suite à un recours contentieux contre la commune, le tribunal administratif a condamné le 12 octobre 2017 les requérants à verser une somme de 600 € à la commune. Après réception des désistements respectifs, le tribunal a notifié à la commune le 6 février 2018, le rejet des condamnations des requérants, mais nous avons déjà émis entretemps un titre de 1200 €. Ce titre ayant été émis lors de l'exercice précédent, nous devons l'admettre en non-valeur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018 à 20h

L'an deux mille dix-huit, douze juillet, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 6 juillet 2018

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Jauregui, Taudin, Quintal, Courtazelles, adjoints – Mmes et MM. : Ornon, Lavigne, Jolly, Gratia, Philippe, Medevielle, Grenet, Pulcrano, Mazuque, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bonnamy à Mme Taudin, Mme Deschamps à M. Quintal, M. Barbin à M. Courtazelles.

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, M. Poncelet, M. Desalos, M. Budis et Mme Magri

Assistait à la séance : M. Prioreau

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

Remplacement d'un adjoint suite à sa démission du conseil municipal, puis détermination du nombre des adjoints, fixation des indemnités, restructuration des commissions et élections d'un nouveau délégué titulaire à Galipette.

Madame Da Costa a fait part de sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles le 8 juin 2018 à M. le maire. Nous avons reçu un avis favorable de la préfecture le 29 juin 2018.

M. le maire tient à remercier publiquement Mme Da Costa pour son investissement, avec sa commission, pour la jeunesse, notamment concernant le point jeunes, le conseil municipal enfants et le contrat local d'accompagnement scolaire.

Il convient de pourvoir à son remplacement par l'élection d'un adjoint.

Questions diverses

- Information sur les conclusions de l'enquête publique relative au titre des installations classées concernant l'implantation d'une entreprise Guy Dauphin de tri et de transformation des déchets métalliques et divers dans la zone artisanale d'Izon.

M. le maire indique que nous avons reçu le 12 mai 2018, les conclusions suivantes du commissaire enquêteur : Avis favorable assorti des recommandations ci-après : des mesures de suivi devront être réalisées sur le niveau des émissions sonores tous les 3 ans et sur la qualité des eaux souterraines tous les semestres, et un dispositif d'arrêt d'urgence des réseaux d'énergie de type "coup de poing" devra être installé. M. le maire rappelle que l'entreprise est tenue de respecter la loi et est susceptible d'être contrôlée.

La séance est levée à 21h25

Election du 7^{ème} maire-adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire

M. le maire propose de pourvoir au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint au rang inférieur ou conseiller municipal) peut candidater, et que l'adjoint nouvellement élu, peut être nommé au même rang que son prédécesseur, après avis du conseil municipal, ou il vient à la suite des autres adjoints, qui montent au rang supérieur. Il est précisé que si c'est un adjoint de rang inférieur qui est élu, son poste devient vacant et est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, lors de la même séance du conseil municipal. Il est procédé à son remplacement soit au même rang des autres adjoints, qui montent au rang supérieur, ou il vient à la suite des autres adjoints, qui montent au rang supérieur.

M. le maire propose au conseil municipal d'élire un nouvel adjoint à la suite de la liste des adjoints en place.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'élection d'un nouvel adjoint à la suite des adjoints en place dans l'ordre du tableau, soit au rang de 7^{ème} adjoint.

Sous la présidence de M. Pierre Jaguenaud, le maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 7^{ème} maire-adjoint. M. le maire fait appel à candidature pour le poste de 7^{ème} adjoint. Mme Philippe dépose sa candidature au poste de 7^{ème} adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 1 (bulletin blanc)

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Sybil PHILIPPE	18	Dix-huit

Proclamation de l'élection du 7^{ème} maire-adjoint

A été proclamé adjointe et immédiatement installée Mme Philippe. Elle a pris le rang dans l'ordre de la liste comme 7^{ème} maire-adjointe.

Nous avons 2 conseillers municipaux délégués, il est proposé de porter le nombre des adjoints à 8, puis d'élire un 8^{ème} adjoint.

Compte tenu de la charge de travail en plus de la communication et du fait que Mme Philippe travaille, il est souhaitable de scinder la jeunesse comme suit, en plus de la communication, information et relation publique :

D'une part :

- Education,
- Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
- Conseil Municipal Enfants.

D'autre part :

- Enfance, jeunesse et restauration scolaire

C'est pourquoi, M. le maire propose de porter le nombre des adjoints à 8, et d'élire un 8^{ème} adjoint.

Nombre d'adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire maximum. M. le maire rappelle que la commune disposait à ce jour de 7 adjoints.

Au vu de ces éléments, **le conseil municipal fixe à l'unanimité** à huit le nombre des adjoints de la commune.

Election d'un 8^{ème} maire-adjoint

M. le maire propose d'élire un 8^{ème} adjoint pour compléter la liste des adjoints et assumer la charge de travail relative à la jeunesse, suite à la démission de Mme Da Costa.

Il est précisé que si c'est un adjoint de rang inférieur qui est élu, son poste devient vacant et est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, lors de la même séance du conseil municipal. Il est procédé à son remplacement soit au même rang, après avis du conseil municipal, ou il vient à la suite des autres adjoints, qui montent au rang supérieur.

M. le maire propose au conseil municipal d'élire un 8^{ème} adjoint à la suite de la liste des adjoints en place.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'élection d'un nouvel adjoint à la suite des adjoints en place dans l'ordre du tableau, soit au rang de 8^{ème} adjoint.

Sous la présidence de M. Pierre Jaguenaud, le maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 8^{ème} maire-adjoint. M. le maire fait appel à candidature pour le poste de 8^{ème} adjoint. M. Gratia dépose sa candidature au poste de 8^{ème} adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 3 (bulletins blancs)

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Stéphane GRATIA	16	Seize

Proclamation de l'élection du 8^{ème} maire-adjoint

A été proclamé adjoint et immédiatement installé M. Gratia. Il a pris le rang dans l'ordre de la liste comme 8^{ème} maire-adjoint.

M. Gratia sera en charge en plus d'Animation, fêtes et cérémonies, et associations, de l'enfance, la jeunesse et la restauration scolaire.

Proclamation des élections dans l'ordre de la liste

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats aux postes de 7^{ème} et 8^{ème} maire-adjoints. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Ont été élus adjoints :

1^{er} adjoint : M. Philippe LAURISSE

2^{ème} adjoint : M. Jean-Louis SEIGNEUR

3^{ème} adjointe : Mme Ghislaine JAUREGUI

4^{ème} adjointe : Mme Michèle TAUDIN

5^{ème} adjoint : M. José QUINTAL

6^{ème} adjoint : M. Pascal COURTAZELLES

7^{ème} adjointe : Mme Sybil PHILIPPE

8^{ème} adjoint : M. Stéphane GRATIA

Indemnités mensuelles des élus

Monsieur le maire expose qu'il convient de voter le montant des indemnités (sans changement pour le maire et les adjoints). Les indemnités sont calculées à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Pour une commune entre 3500 et 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 %, et pour une commune entre 3500 et 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22 %.

M. le maire propose de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, comme suit :

- Maire : 23,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 4^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 5^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 6^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 7^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 8^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

M. le maire rappelle que le maire et les adjoints n'utilisent pas la totalité de l'enveloppe à laquelle ils pourraient prétendre puisque M. le maire ne perçoit que 790 € et un adjoint 621 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Restructuration des commissions

Suite à ces modifications, M. le maire propose d'adapter les commissions et demande à chaque conseiller dans quelle commission, il souhaite siéger.

Il rappelle que la commission Education, enfance et jeunesse était composée comme suit :

Madame Da Costa,

Messieurs Quintal, Gratia, Medevielle Madame Philippe,

Madame Magri et Monsieur Budis.

Compte tenu de la charge de travail et du fait que Mme Philippe a déjà la charge de la commission communication, et M. Gratia, celle de l'animation et des associations, il propose de scinder la vice-présidence de la commission en 2 commissions distinctes, sans en changer la composition.

Les commissions seront les suivantes :

Education, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, Conseil Municipal Enfant :

Mme Philippe
Messieurs Quintal, Gratia, Medevielle, Laurisse
Madame Magri et Monsieur Budis

Enfance, jeunesse et restauration scolaire :

M. Gratia
Messieurs Quintal, Medevielle, Laurisse, Madame Philippe,
Madame Magri et Monsieur Budis

Information, communication et relations publiques :

Madame Philippe
Messieurs Poncelet, Laurisse, Lavigne, Gratia, Mesdames
Taudin, Bonnamy, Jauregui
Messieurs Pulcrano, Budis

Animation, fêtes et cérémonies et associations :

Monsieur Gratia,
Mesdames Bonnamy, Deschamps, Meudan, Philippe,
Messieurs Poncelet, Lavigne, Desalos, Jolly, Quintal,
Barbin
Mesdames Mazuque et Magri

Les autres commissions ne changent pas.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délégués dans les organismes extérieurs

Multi-accueil Galipette :

M. le maire indique que l'adjointe démissionnaire était déléguée titulaire auprès du multi-accueil Galipette.
M. le maire est membre de droit. Il rappelle que Mme Philippe est également titulaire et M. Gratia, suppléant.
M. le maire fait appel à candidature pour le poste de délégué titulaire auprès du multi-accueil Galipette, et d'un suppléant si celui-ci se porte candidat pour être titulaire.
M. Gratia se propose pour devenir titulaire et M. Quintal pour être suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

M. le maire demande à l'assemblée la permission d'ajouter à l'ordre du jour l'adhésion à la compétence D du SIAEPA de la Région de Bonnetan. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité** l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Déclassement et désaffectation des parcelles A738 et A742, rue de magnan nord, et vente à la société HLM Clairisienne

La commune a fait l'acquisition par acte administratif du 4 juin 2018 auprès du département de la Gironde de plusieurs parcelles dont celles cadastrées A738 et A742 pour un euro symbolique. La société Clairisienne a acquis l'unité foncière située en face de ces parcelles situées rue de magnan nord, pour y réaliser une opération de logements locatifs sociaux. Dans le cadre de cette opération, la société Clairisienne a prévu de réaliser des places de stationnement, mais leur nombre n'est pas suffisant pour pouvoir accueillir des visiteurs. C'est pourquoi, la société Clairisienne afin d'y aménager des parkings visiteurs propose de faire l'acquisition de ces 2 parcelles pour un euro symbolique. Une servitude de passage sera instaurée pour continuer à assurer la desserte des habitations. Pour ce faire, il convient de déclasser et de désaffecter les parcelles A738 et A742, et autoriser leur vente pour un euro symbolique à la société Clairisienne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Vente du lot n°3 issu de la parcelle A 463 à M. Willy SODEIK

L'entreprise Sodeik, représentée par M. Willy Sodeik, loue, depuis juillet 2011, le lot n°3 issu de la parcelle A463 d'une contenance de 180 m². Suite à la mise en vente des lots 1 et 2 en parcelle à bâtir, il nous a fait part de son souhait d'acquérir le lot n° 3 au prix de 120 € HT/m². Les services de France Domaine après consultation, ont évalué la parcelle A463 à 110 €/m². M. le maire propose de vendre le lot n°3 de 180m² à M. Willy SODEIK au prix de 120 € HT/m². Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Répartition du fond de péréquation des ressources intercommunales

La communauté de communes du secteur de St Loubès et ses communes membres sont contributrices à ce fonds. Le conseil communautaire a opté pour une répartition dérogatoire libre pour prendre en charge la totalité du reversement 2018 soit : part EPCI 266 133 € et part des communes membres 555 993 € dont la commune à hauteur de 81 061 €. Il est proposé d'approuver cette répartition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Création de 4 emplois contractuels non permanents d'adjoint d'animation pour cet été et autorisation de signer un contrat d'engagement éducatif

Pour assurer le bon fonctionnement des centres de loisirs cet été, maintenant que les effectifs sont connus, il est nécessaire pour répondre aux règles d'encadrement des enfants, de créer 4 emplois non permanents d'adjoint d'animation pour les vacances scolaires, et d'autoriser M. le maire à signer un contrat d'engagement éducatif pour ces 4 postes afin de former des jeunes. Les conditions (niveau de recrutement, horaires, etc.), y compris de rémunération seront définies dans le contrat respectif de chaque agent contractuel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Prise en charge des frais de déplacement d'un bénévole

M. Gildas Leclerc propose bénévolement depuis de nombreuses années des cours d'informatique, les mercredis. Ces cours sont très appréciés. M. Leclerc a informé ses élèves qu'il déménageait prochainement à Villenave d'Ornon. Suite à cela, un courrier de la part de ses élèves nous a été adressé afin de nous demander de bien vouloir prendre en charge les frais de déplacement de M. Leclerc, une fois par semaine afin qu'il puisse continuer à assurer bénévolement les cours d'informatique. Il est donc proposé de passer une convention avec M. Leclerc et sur déclaration trimestrielle, de rembourser à hauteur de 0,39 €/km (taux d'indemnité kilométrique pour un véhicule 6CV et plus de 2000 km, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements) les frais de déplacement de M. Leclerc à compter de septembre 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Révision du seuil de délégation du maire concernant les marchés publics

Le marché de fourniture pour l'approvisionnement du restaurant scolaire arrive à échéance le 1er septembre 2018. Compte tenu du passage à 4 jours d'école par semaine, le nombre des goûters sur une année complète a fait sensiblement évoluer le montant total du marché. Celui-ci approche de la limite de la délégation accordée à M. le maire, c'est pourquoi, il est proposé d'augmenter le seuil de délégation accordée pour passer les marchés publics et leurs avenants à 140 000 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

SIAEPA de la région de Bonnetan - adhésion à la compétence D

Le SIAEPA est un syndicat mixte fermé avec des compétences à la carte. La modification des statuts approuvée en décembre 2016 permet d'intégrer à titre optionnel la compétence D Défense Extérieure Contre l'Incendie. Les communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac et Saint Sulpice et Cameyrac puis les communes de Lignan de Bordeaux, Fargues St Hilaire, Salleboeuf, Loupes et Camarsac ont délibéré favorablement en début d'année 2018 pour transférer la compétence D au SIAEPA de Bonnetan. Le SIAEPA a délibéré favorablement à ce transfert le 25 janvier, le 3 avril et le 20 juin 2018. Conformément aux statuts du syndicat, les collectivités adhérentes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois sur l'adhésion de ces communes à la compétence D, passé ce délai leur avis est considéré comme favorable.

Communes	Date de la délibération	Compétence D		
		Création et maintenance des PEI (base)	Schéma directeur (optionnel)	Contrôle des PEI (optionnel)
Bonnetan	29/01/2018	X	X	
Créon	31/01/2018	X		
Croignon	15/02/2018	X	X	X

Le Pout	05/03/2018	X		
Sadirac	01/03/2018	X	X	
St Sulpice et Cameyrac	05/03/2018	X		
Cursan	12/03/2018	X		
Lignan de Bordeaux	20/01/2018	X		
Salleboeuf	31/01/2018	X		
Loupes	05/03/2018	X		
Camarsac	31/05/2018	X		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses

- M. Pulcrano regrette que le portail d'accès aux déchets verts soit à nouveau cassé, alors qu'il l'avait été il y a quelques semaines, et que le site soit fermé le temps de la réparation. M. Seigneur indique que cette situation ne s'était pas présentée depuis plusieurs années. Il examine les solutions envisageables.
- M. Pulcrano signale deux petits défauts de conception au niveau des logements Logévie, rue des anciens combattants, qui viennent d'être livrés. M. Laurisse fera le nécessaire auprès de Logévie pour régler ces détails.
- M. le maire trouve les aménagements du jardin très agréables, des arbres de belle taille ont été plantés.
- M. Seigneur informe que la rénovation de 2 courts de tennis est en cours. La couleur sera modifiée au profit du bleu.
- M. Gratia rappelle que la commémoration du 14 juillet se tiendra aux monuments aux morts à partir de 11h30.

La séance est levée à 21h25



► Prochain numéro le 25 janvier 2019

Dépôt des articles avant le **31 décembre 2018** par mail à mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr ou bulletinmunicipal@saintsulpiceetcameyrac.fr sous format .doc et photos jpg haute définition.

Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.

Haut Débit

Chères internautes, Chers internautes,

L'opération d'installation de la fibre optique en Gironde est maintenant enclenchée. Les études sont bien avancées sur l'ensemble du département. La 1^{ère} phase est pratiquement terminée. Elle consistait en un bilan des boîtes aux lettres.

Cette première phase a réservé une surprise de taille. De 410 000 points raccordables estimés pour les particuliers, entreprises, services publics et collectivités, le relevé en a recensé près de 500 000. Aussi bizarre que cela puisse paraître, ce recensement est primordial car derrière chaque boîte aux lettres recensée, il y a une habitation avec un numéro d'identification. C'est ce numéro qui servira par la suite pour le raccordement de la fibre. Il est donc important de vous assurer que vous possédez une adresse postale identifiée.

Deux armoires, appelées Point de Mutualisation et permettant la répartition de la distribution du Haut Débit sur un vaste secteur, seront prochainement installées sur notre commune à Cameyrac. Elles permettront de desservir un secteur s'étendant de la Laurence à l'ouest, la route de Saint-Hubert au sud, la limite de La Barade à l'est et l'entrée de Saint-Sulpice au Nord, après la quartier de Petit Bois sur la RD 18 (route Saint-Sulpice - RN 89).

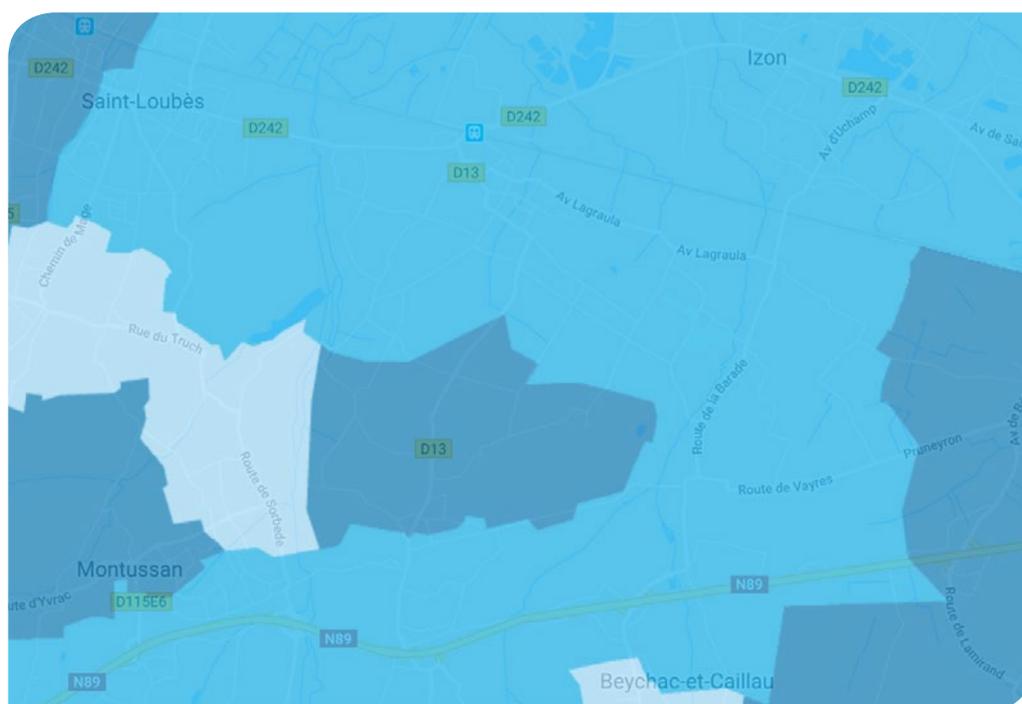
Vous retrouverez le tracé décrit sur le site «Gironde Haut Méga», rubrique : « A quand la fibre chez moi » située sur la page d'accueil. Cette carte est régulièrement mise à jour, toutefois des erreurs ou omissions peuvent apparaître.

Notre commune devrait être entièrement «fibrée» pour la fin de l'année 2022. Certes l'échéance peut paraître lointaine, mais nous partons avec un gros handicap et le défi du département et du titulaire de la délégation de service public, la société Orange*, est tenable.

Je ne manquerai pas de vous tenir régulièrement informé de l'avancée de ce vaste projet.

Claude Pulcrano, Délégué Gironde Numérique

**Ne pas confondre les 2 entités Orange : une est la société historique de fourniture téléphonique et internet, ex France Télécom. L'autre, celle qui nous intéresse, est une filiale d'Orange : Gironde Très Haut Débit.*



Le déploiement prévisionnel de la fibre

Légende de la carte

- ✓ Déploiement prévisionnel
- 1 Phase 1 : 2018 – 2020
- 2 Phase 2 : 2020 – 2022
- 3 Phase 3 : 2022 – 2024

JSSSC Athlétisme Section Randonnée Pédestre les « Grolles »

Les Grolles se sont retrouvés pour la réunion de rentrée le 7 septembre dernier. L'agenda était bien chargé avec l'adoption du rapport financier, le bilan d'activités et la mise en place du nouveau calendrier.

La saison 2018/2019 s'annonce particulièrement bien fournie avec en prévision : une vingtaine de boucles départementales en journée le dimanche, des randonnées programmées en demi-journée tous les jeudis après-midi, un voyage au Portugal, un week-end « raquettes » dans les Pyrénées, un week-end de printemps au Pays Basque, et la traditionnelle sortie en canoë qui clôturera la fin de la saison.

Les Grolles restent fidèles au Téléthon, ils organiseront **la marche du Téléthon** sur la commune le **samedi 8 décembre 2018**.

Le groupe de randonnée « les Grolles » se réunit tous les 15 jours à partir de septembre selon le calendrier élaboré. Les rendez-vous de départ sont fixés à 8h45 le dimanche sur le parking du stade Lamothe.

Des randonnées sont proposées en demi journée tous les jeudis après-midi (rendez-vous parking du stade Lamothe à 13h30)

Pour plus de renseignements concernant la Randonnée, vous pouvez contacter Philippe Rebière par mail : rebiereph@wanadoo.fr



▲ Les Grolles en randonnée



▲ Les Grolles en randonnée

Pétanque

Félicitations à l'équipe de vétérans de notre club de pétanque qui est devenue Championne de Gironde lors du Championnat des clubs vétérans qui s'est tenu au Porge les 8 et 9 septembre derniers.

Le président Jean-Noël Cerf est très fier de son équipe.



▲ L'équipe des Vétérans avec la coupe

Tennis

Au moment où vous lisez ces lignes, la saison sportive est déjà bien engagée. Mais il n'est jamais trop tard. Si vous venez d'arriver sur la commune ou si vous souhaitez pratiquer le tennis, n'hésitez pas à nous contacter. Si la gamme de services proposés ne convient pas à vos attentes, faites nous part de vos envies et nous essaierons d'apporter une réponse adaptée.

Notre ambition en 2018/2019 est d'abord de pérenniser le club avant, éventuellement, de le faire évoluer et grandir. Il s'agira pour nous de maintenir la dynamique de l'an passé (+23% d'adhérents, dans le top 10 des plus grandes progressions de Gironde) en renouvelant à minima les créneaux proposés l'an passé et en nous adaptant aux nouveaux besoins.

Comme vous l'avez peut être constaté, ce besoin de pérennisation s'est déjà traduit dans les actes (régénération de 2 courts grâce à la municipalité).

Sportivement, nous essaierons là aussi de permettre le renouvellement des succès de l'an passé : 2 finales adultes de Coupes de Gironde, 2 montées en division supérieure, 1 titre départemental pour les 18 ans filles, même si rien de tout cela n'est évidemment jamais acquis.

Côté état d'esprit, nous souhaitons simplement que chacun prenne du plaisir et se sente bien dans notre club. Pour cela, nous essaierons de proposer quelques animations dans l'année pour permettre à chacun de mieux se connaître.

Quelques grandes étapes de l'année 2018/2019 à noter :

- Compétitions par équipes jeunes et adultes (novembre à février),
- Accueil des nouveaux adhérents (début octobre),
- Fête de Noël de l'Ecole de tennis,
- Sortie Primrose pour le championnat de France par équipe (novembre-décembre),
- Coupes de Guyenne adultes (mai-juin),
- Tournoi jeunes (9 au 23 juin).

Les ultimes mots de cet article seront pour Christian Uteau et le club des archers qui nous ont généreusement mis à disposition le créneau de la salle des sports du mercredi à partir de 19h30.



▲ Les courts de tennis après régénération

Gymnastique Volontaire

Les séances de gymnastique volontaire permettent de travailler : souplesse, renforcement musculaire, équilibre, cardio respiratoire. Les pratiques physiques sont suffisamment diversifiées pour que vous puissiez prendre du plaisir et progresser. Chaque séance est constituée d'un moment d'échauffement, d'un cœur de séance et d'un moment de retour au calme.

Nous vous proposons 6 séances par semaine sous la houlette de professeurs agréés, diplômés et compétents qui vous feront faire : abdo/fessiers, steps, stretching, renforcement musculaire, gym douce, aero latino, sans oublier le nouveau cours de **Pilates**.

Les séances ont lieu à la salle des sports, route de Montussan : **les lundis de 9h15 à 10h30, les mardis de 19h à 20h, les jeudis de 8h30 à 9h30 et de 19h à 20h, les vendredis de 9h15 à 10h30 et de 18h30 à 19h30.**

Tous les cours se font en musique et chacun peut y trouver son intérêt et son plaisir. N'hésitez pas à vous renseigner et à venir faire une séance d'essai, vous serez les bienvenus. Les inscriptions se font sur place et tout au long de l'année.

Pour tout renseignement : Jean-Claude : 05 56 72 45 50



▲ Les professeurs et les membres du bureau

Tarif 2018/2019 :
92 euros à l'année
(licence et assurance comprises)

Tarifs adaptés.
Il est demandé une enveloppe timbrée et un certificat médical (obligatoire)

Cyclo

En ce début d'automne, alors que pour les étudiants ou les chasseurs tout commence, pour les cyclistes que nous sommes, la saison... s'achève.

Et elle s'achève bien à tous les niveaux. Les résultats sportifs individuels sont excellents : retenons par exemple, le titre régional sur route de Laurence Koehler sur le circuit très sélectif de Javerlhac.

Au niveau collectif, pour la quatrième année d'affilée, le club est solidement installé sur le podium des meilleurs clubs girondins. Cela grâce à des performances continues dans les 4 catégories de valeur.

Du côté de la vie du club, retenons le week-end de trois jours passé cette année dans le Cantal : de nombreux cols au programme, de bons repas et de gros éclats de rire.

Dernière date importante de l'année pour notre association, la soirée, devenue le rituel du mois de novembre où l'on danse et chante. Elle aura lieu le 24 novembre.



▲ Laurence Koehler, championne régionale sur route



▲ Week-end annuel dans les monts du Cantal

Yoga relaxation méditation



Faire du Yoga, c'est certes s'accorder un moment de qualité avec soi-même pour se retrouver, se régénérer.... Mais aussi, se tenir en forme physiquement et psychologiquement.

Le cours de St Sulpice existe depuis plus de 30 ans. Il est très apprécié.

La richesse de l'enseignement, la compétence des professeurs, la convivialité et la chaleur du groupe, ont fait de ce cours un rendez vous important, que certains fréquentent sans lassitude depuis bien des années et que d'autres découvrent.... Il est toujours possible de s'inscrire à tout moment. Le critère restera la motivation personnelle.

Renforcer son système nerveux, apprendre à bien respirer, changer et réguler ses humeurs, stabiliser ses émotions, découvrir son potentiel énergétique.... Tout un programme ! Que nous offre la pratique du Kundalini Yoga. Pratiquer, se relaxer et surtout « méditer » pour se mettre en contact avec son être profond en rentrant dans un silence intérieur, apaisant..... Une expérience forte qui enrichit le quotidien.

Tout le monde peut pratiquer, quel que soit l'âge et quel que soit la demande de départ. Les effets sont bénéfiques dès les premières séances et iront grandissant avec une pratique régulière...

Pour tous renseignements : Association Sat Nam
Salle polyvalente - le Jeudi à 19h30
(d'autres cours existent sur les communes avoisinantes)
La directrice Nicole Barrère
05 57 43 06 73 - sat-nam@wanadoo.fr

On y était ! Et on y sera encore en 2019...

L'association de marche nordique « Nordic Vitalité », de Saint Sulpice et Cameyrac, a eu le plaisir de représenter la région **NOUVELLE AQUITAINE** à la manifestation **EuroNordicWalk** !

Une quinzaine de membres avait fait le déplacement dans le Vercors. Et c'est dans une ambiance des plus conviviales que nos « Nordics » se sont élancés sur les 17 et 24km au coeur du Parc Naturel Régional du Vercors avec plus de 3000 marcheurs venus de toute l'Europe ! Le charme de ce massif alpin a très vite opéré. Nul n'est resté insensible à son magnétisme... Arrivée à **Méaudre** où se situait le village sportif, les divers ateliers, la fête, ses challenges (le 8km nocturne, les chronos) nous ont tous rassemblés pendant trois jours ... Inoubliable expérience !!!

Merci à l'ADPS Prévoyance Santé Aquitaine pour avoir sponsorisé la participation de notre Club.

**Venez vous joindre à nous
pour pratiquer la marche nordique!**

Séances tous les mercredis et samedis
matin.

Contact et Info : 06.99.09.39.03
www.nordicvitalite.fr



Association Souffle Harmonie Santé

L'association Souffle Harmonie Santé, par le biais de son président Christian REGNY, assure un cours de Qi Gong **le samedi matin de 10h à 11h30 au 1^{er} étage de l'ancienne Bibliothèque** (face au SUPER U).

Le Qi Gong est un art énergétique chinois basé sur une série de mouvements variés synchronisés sur le souffle. La pratique du Qi Gong harmonise le corps avec l'esprit.

Des mouvements spécifiques visent à accroître la souplesse du corps par le biais d'étirements, d'ondulations, de postures statiques et dynamiques.

La pratique du Qi Gong assure un bien être physique et psychique pour une meilleure gestion des émotions, du stress.

Vous pouvez contacter Christian REGNY au 06 19 43 20 48, enseignant diplômé de la FAEMC (Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois) pour un cours gratuit avant inscription.

Tir à l'arc : une bonne saison 2018

Le club de Tir à l'Arc de St Sulpice et Cameyrac poursuit son parcours et continue à se mettre en avant, notamment grâce à ses jeunes. Fort de ses 54 adhérents pour la saison 2018, dont plus de la moitié ont moins de 16 ans, les résultats sont assez satisfaisants.

Si pour la saison en salle, nos archers ont manqué de réussite avec une seule médaille et quelques places au pied du podium, ils se sont rattrapés lors de la saison extérieure. En effet, si lors du championnat départemental de tir Fita, ce sont 2 jeunes et 3 adultes qui sont montés sur le podium, 1 jeune a remporté la médaille d'argent de la discipline en championnat régional.

Lors du championnat départemental de tir Fédéral qui avait lieu à St Sulpice, nos jeunes ont brillé dans les catégories Benjamin et Cadet arc classique et arc à poulies, nos adultes échouant là encore au pied du podium. A leur décharge, il faut reconnaître qu'ils étaient sur le terrain dès 6 heures du matin, pour la préparation de celui-ci. Sur le championnat régional qui se déroulait au fin fond de la Vienne, nos 3 jeunes sélectionnés ont là encore réalisé une belle performance en occupant les podiums (voir photo). Nos adultes n'ont malheureusement pas réussi à briller lors de cette occasion.

Dans le championnat par équipes, notre équipe arcs à poulies se classe 4ème lors du championnat de l'Ancienne Aquitaine et 7ème lors du championnat de Nouvelle Aquitaine qui se déroulait à Limoges.

Certes, les résultats peuvent encore être améliorés, mais tous les espoirs sont permis grâce à la convivialité et à la bonne humeur qui règnent dans notre club.



▲ Les médaillés à Vouneuil

DANSE Moderne & ZUMBA

ENVIE DE BOUGER, DE DANSER ? SAISON 2018 / 2019

L'Association **ARDM** (Association Rythmes du Monde) propose des cours de **DANSE MODERNE**

et de **ZUMBA**, tous les mercredis après-midi de 14h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac.

Des cours qui sont ouverts à tous,
QUEL QUE SOIT VOTRE NIVEAU,
Enfants dès 4 ans, ados, adultes, filles et garçons,

INSCRIPTIONS depuis le MERCREDI 5 SEPTEMBRE

Possibilité de s'inscrire en cours d'année. Cours d'essais offerts.

Toujours au plus près des tendances, nous proposons des cours de DANSE MODERNE et de ZUMBA avec plein de nouveautés,

Chaque année, en juin, nous présentons un **Gala de danse**, l'opportunité pour les élèves de faire le show et de vous offrir un spectacle de qualité.

Des stages enfants et adultes, ouverts à tous sont proposés pendant les vacances scolaires, l'occasion de venir s'éclater et se dépenser dans la joie et la bonne humeur, même pendant les vacances !

**Pour plus d'infos, consultez notre site internet : ardm-danse.fr
Et n'hésitez pas à nous contacter !**



Association CréArt

L'association Cré'Art a repris depuis le 17 septembre.

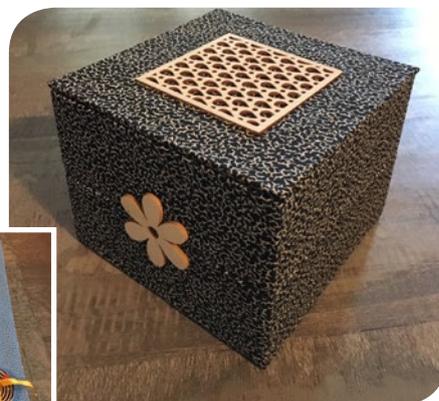
Les mardis et jeudis de 13h30 à 17h, nous nous retrouvons pour des activités de loisirs créatifs dans les locaux de l'ancienne cantine : cartonnage, encadrement, perles, pâte Fimo, point-compté et broderie Hardanger, couture créative ...

Le mardi uniquement, atelier de dessin et peinture.

Voilà quelques-unes des activités que nous vous proposons.

Notre association organise également le Téléthon, à Saint Sulpice et Cameyrac.

Elle sera présente comme les années précédentes au Super U pour le marché de Noël le 8 décembre prochain.



▲ Quelques-unes de nos créations

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter :
Christiane Pulcrano au 06 16 56 41 62.

Ça y est, votre ludothèque a fait peau neuve !

Les travaux de rénovation de la salle et son réaménagement complet viennent de se terminer et nous avons pu présenter la nouvelle **Rue des jeux** lors du forum des associations, le 15 septembre.

Elle est désormais ouverte au public aux heures suivantes :

Lundi: 9h30/11h30

**Mercredi: 9h30/11h30
et 15h/17h**

Vendredi: 10h/12h

Samedi: 14h30/17h30

Il y en a pour tous les goûts : vous trouverez votre bonheur que vous soyez enfant, adolescent ou adulte !



▲ Les locaux ont fait peau neuve

Notre équipe de bénévoles sera ravie de vous accueillir pour partager un moment ludique et, contre une **adhésion annuelle de 12 €** (ou 25 € par famille), vous pourrez emprunter des jeux et participer aux différentes festivités que nous vous préparons...

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 06.66.17.42.43
laruedesjeux.ssc@gmail.com - Facebook : La rue des jeux
15 Avenue de Maucaillou, 33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

A bientôt !



Parents 2.0

Parents 2.0

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de Saint Sulpice et Cameyrac, sans orientation politique ou religieuse.

Nous sommes prêts à nous mobiliser pour vous représenter pour le bien-être de nos enfants.

Les actions qui nous tiennent à cœur

- Etre le lien privilégié entre les parents et les institutions de la commune.
- Faciliter l'accueil et l'accompagnement des nouveaux parents dans la commune
- Poursuivre les actions déjà menées : Le goûter de Noël de l'école maternelle, la boum de l'école élémentaire pour les 6-11 ans, les fêtes des écoles, la vente de chocolats qui permet de financer des livres ou tout autre projet selon les besoins des 2 écoles

Rejoignez-nous !

Contacts : Anne ZATAR au 06.25.02.72.94 - Maud Martinez: 06.83.67.39.41
association.parents2.0@gmail.com - Facebook : parents2.0 - St Sulpice et Cameyrac



MAM Mes Premiers Pas



La maison d'assistantes maternelles « Mes Premiers Pas » a ouvert ses portes sur la commune de Saint Sulpice et Cameyrac le 20 Novembre 2017. Créée par Mylene Pasquier, Cynthia Sanchez et Lisa Arnaud, ces trois professionnelles de la petite enfance accueillent vos enfants de 0 à 3 ans dans une grande maison de plein pied avec jardin, équipé spécialement pour eux.

La MAM est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Nous accueillons également les enfants des communes voisines.

Si vous êtes à la recherche d'un mode de garde n'hésitez pas à les contacter.

MAM Mes Premiers Pas - 31 route de Caubet - 33450 St Sulpice et Cameyrac
Mylene Pasquier 06 89 08 46 30 - Cynthia Sanchez 06 24 74 43 45 - Lisa Arnaud 07 78 34 91 79
mespremierspas33@hotmail.com - Facebook : MAM Mes Premiers pas



Lumière de Plumes



Cette nouvelle association a pour objet d'accueillir les personnes touchées par le cancer ou ayant été touchées par cette maladie. Elle propose différentes activités adaptées et encadrées pour que chacune et chacun trouve une oreille attentive, une aide, une bouffée d'oxygène, mais également pour permettre de rencontrer des professionnels de santé ou de bien-être en toute amitié, le tout ailleurs que dans une structure médicale.

Nous sommes là pour échanger, aider en cas de besoins précis, conseiller et mettre en relation.

Chaque lundi, un thérapeute différent sera présent pour présenter son activité et aider à soulager les douleurs du corps ou de l'esprit.

Le jeudi à 17h, une séance de relaxation bio dynamique vous est proposée.

Nos réunions ont lieu 16, rue de l'Ancienne Ecluse à Saint Sulpice et Cameyrac, **le lundi à partir de 14h et le jeudi à partir de 16h30.**

N'hésitez pas à venir pousser la porte, pour votre bien-être, au plus près de chez vous.

Programme

lundi 22 octobre : Carole Musielinski, produits Aloe Vera

lundi 29 octobre : Florence Goisset, atelier du rire

lundi 5 novembre : Catherine Fenouillas, musicothérapie

Contact : Christiane Pulcrano au 06 16 56 41 62 - lumiereplumes@gmail.com
www.facebook.com/Lumiereplumes



Club Rétro Auto Moto (CRAM)

Le 9 juin 2018, le CRAM (Club Rétro Auto Moto) a réalisé sa 8^{ème} édition dans le parc du château Saint-Sulpice mis à sa disposition par messieurs Pierre et Christophe Dubergé.

Dès 8h30, 160 voitures, une quarantaine de visiteurs extérieurs et une trentaine de motos étaient présentes sur le site. Le temps était au beau fixe.

Le maître de cérémonie, Jean-Luc Fournier, grand passionné d'automobiles, auteur et journaliste de divers ouvrages sur ce sujet, a animé la journée en présentant toutes ces merveilles et en répondant aux questions du public.

De nombreux bénévoles du CRAM se sont démenés afin de nous servir un repas de qualité.

Merci à tous les bénévoles.

Une fois de plus, ce fut une belle réussite, une belle récompense pour les organisateurs et tous les bénévoles.

Félicitations et un grand merci à toute l'équipe du CRAM et aux services techniques de la municipalité.

Le président, Daniel Granati, donne rendez-vous aux visiteurs pour la **9^{ème} manifestation en juin 2020** et tous les 2^{ème} dimanche de chaque mois au parking du stade Lamothe à partir de 9h30.



▲ La manifestation s'est tenue dans le parc du Château St Sulpice

Téléthon

Le 8 décembre 2018, aura lieu le Téléthon.

Chaque année, nous nous retrouvons pour cette journée de solidarité afin d'aider la recherche liée aux maladies génétiques.

Chacun de nous est concerné un jour ou l'autre par une maladie génétique et la recherche a fait des avancées considérables dans ce domaine, grâce à votre générosité.

Comme chaque année, des associations de Saint Sulpice et Cameyrac se regroupent afin d'animer ces journées et à nouveau en 2018, nous vous donnons rendez-vous.

Pour vous mettre en appétit et vous régaler, vous avez pu assister au spectacle du Cabaret « Le Saint Sabastien », cabaret transformiste de Couquèques, en partenariat avec Saint Sulpice Loisirs.

Puis comme les autres années, nous vous donnons rendez-vous les 7 et 8 décembre à différents endroits de la commune : au Super U avec l'association Cré'Art pour le marché de Noël, le Tir à l'arc pour la vente de flèches, au stade Lamothe avec les Grolles pour la randonnée de l'amitié, au club de pétanque avec son tournoi, à la salle des fêtes avec l'association Patchwork qui organise sa journée de l'amitié, au Golf pour les compétitions de nuit et de jour. Enfin, le CRAM organisera des baptêmes de voitures anciennes ainsi qu'une tombola. A noter, la manifestation du CRAM se terminera dimanche 9 décembre avec son exposition mensuelle au stade Lamothe.

Le Lion's Club de Bordeaux Caudéran sera également présent pour le Caddython les vendredi 7 et samedi 8 décembre.

Nous vous attendons nombreux ...



Dés herbants

Vous le savez peut-être, **les pesticides et autres dés herbants sont interdits** depuis le début de l'année. Il faut s'habituer à voir davantage d'herbe sur nos trottoirs et autres espaces de notre commune.

De nouvelles plantes apparaissent dans nos massifs, plus résistantes aux chaleurs de plus en plus violentes et aux périodes plus longues.

Le personnel des espaces verts fait le maximum pour rendre notre commune propre et accueillante.

Ramassage des encombrants

lundi 5 novembre 2018

lundi 3 décembre 2018

lundi 7 janvier 2019

lundi 3 février 2019

Encombrants

Notre commune, tous les débuts de chaque mois, organise un ramassage des encombrants. Nous sommes la seule commune, autour de chez nous, à avoir institutionnalisé ces ramassages. Malheureusement, certains de nos compatriotes pensent encore que tout peut être ramassé.

Les cartons doivent être mis dans votre bac jaune prévu à cet effet.

Les déchets verts sont interdits : une déchèterie est à votre disposition.

Les déchets ménagers : ramassage toutes les semaines.

Les palettes ne sont pas considérées comme encombrants, elles seront laissées devant les portes. La déchèterie de St Loubès est habilitée à les reprendre ainsi que gravats et autres parpaings, pneus, pots de peinture qui sont également interdits.

Afin d'éviter de voir des encombrants pendant une longue période dans la rue, **il est recommandé de les déposer la veille du passage de nos personnels.**

Merci pour votre compréhension.

Alimentation
Cosmétiques



Compléments
alimentaires



Allée du Bio

Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT

Livraison à domicile

20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90
Fax : 09.61.66.16.85
Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 22 mai : Lucas REBIERE
04 juin : Eden Marie VILLAR
04 juin : Joséphine VOLUZAN
21 juin : Noam LOEUILLLET
26 juin : Hanaë Patricia Anne SOYEZ VAN MELLE
13 juillet : Lisa Alice DANIEL
16 juillet : Lucas Philippe Francis GASTÉ
24 juillet : Maëva Lola DELISLE
26 juillet : William GOMES PINA
20 août : Thigran Pietro Léon PEREIRA GOUVEIA
20 août : Mila BRINÇO
08 sept. : Étienne Alexandre Fabien LE GARREC
23 sept. : Talia NASCIET

DÉCÈS

- 04 mai : Amandio ROCHA BRITO
03 juin : Ibrahima SANE
07 juin : Gilbert Pierre Germer Hippolyte DELAPORTE
12 juin : Jean Michel MARCADE
16 juin : Claude CHAMPARNAUD
08 juillet : Claudine Marie ROSE épouse DESCHAMPS
15 juillet : Francis Jean LÉGLISE
15 août : Alain LEBRUN
23 août : Jeanine Renée LAFONT
01 sept. : Yvonne Irène DUFOUCQ veuve Jean LÉTOURNEAU
02 sept. : Patrick Guy Jacques HUIN

MARIAGES

- 26 mai : Frédéric DAJEAN et Johan LE MAUFF
26 mai : Mathlide Angèle DENEVERT et Angélo THIZY
02 juin : Cyndie Laurie DAYON et Mathieu Vincent Henri GILBERT
16 juin : Magali Danielle Elyane CÉRÉ et Didier DELCUSE
14 juillet : Sophie Isabelle CHAMPARNAUD et Rémi BRUNET
14 juillet : Aurélia Sandy BERNARDEAU et Loïc FARI
01 sept. : Basma HAMMAMI et Christophe LAMOLÈRE
08 sept. : Laetitia DOUCEREUX et Julien Didier CHATAURET
15 sept. : Sabrina PLANA et Geoffrey André Florent DUPONT
22 sept. : Roxane Patricia LOPEZ et Julien Lionel VILLAUD

AGENDA

OCTOBRE

Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21

Vide dressing organisé par Rebondir 2017.

19 : dépôt des vêtements

9h30-12h30/14h-17h

20 : vente 9h-17h30

21 : vente 10h-13h30, *salle des fêtes*

Samedi 27

Halloween organisé par Parents 2.0 et La Rue des Jeux, avec la participation de la Bibliothèque. Ateliers, contes, chasse aux bonbons, *Bibliothèque/Ludothèque à partir de 14h*

NOVEMBRE

Dimanche 4

Loto du CCAS, *salle des fêtes 14h30*

Samedi 10 et Dimanche 11

Exposition pour le Centenaire de la Grande Guerre organisée

par M.Benizeau, *salle des fêtes*

9h-12h/14h-18h

Dimanche 11

Rassemblement des voitures

anciennes organisé par le CRAM,

Stade Lamothe 9h30

Vendredi 16

Concert du Musicum au profit du

CCAS, *église St Roch 20h*

Dimanche 18

Loto organisé par Saint Sulpice

Loisirs, *salle des fêtes 14h*

Samedi 24

Loto organisé par le Foot, *salle des*

fêtes 20h

Dimanche 25

Ateliers Bien-être organisés par Rebondir 2017, *salle des fêtes*

Lundi 26

Soirée «familles en recherche d'un mode de garde» dans les 3 communes,

Pôle Enfance Galipette à Beychac 19h30

Vendredi 30

Ste Barbe des pompiers, *salle des fêtes*

DECEMBRE

Jeudi 6

Téléthon du Patchwork, *salle des fêtes*

Vendredi 7, Samedi 8 et

Dimanche 9

Téléthon, *différents lieux de la commune*

Dimanche 9

Rassemblement des voitures anciennes organisé par le CRAM, *Stade Lamothe 9h30*

Du 21 au 31

Patinoire, entrée gratuite, 15h-19h tous les jours sauf le 25 décembre, animation et feux d'artifice le 21 décembre, *salle des sports*

JANVIER 2019

Dimanche 13

Repas des aînés, *salle des fêtes*

Dimanche 13

Rassemblement des voitures anciennes organisé par le CRAM, *Stade Lamothe 9h30*

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 13 octobre 2018 au 1^{er} janvier 2019

Samedi 13 octobre

Cailleau, 18h30

Dimanche 14 octobre

St Loubès, 10h30 - MDF

Samedi 20 octobre

Beychac, 18h30

Dimanche 21 octobre

St Loubès, 10h30

Samedi 27 octobre

Ste Eulalie, 18h30

Dimanche 28 octobre

St Loubès, 10h30

Jeudi 1^{er} novembre

St Sulpice, 10h30 - Toussaint

St Loubès, 10h30 - Toussaint

Vendredi 2 novembre

Yvrac, 10h30 - Défunts

St Loubès, 18h30 - Défunts

Samedi 3 novembre

Beychac, 18h30

Dimanche 4 novembre

St Loubès, 10h30

Samedi 10 novembre

Izon, 18h30

Dimanche 11 novembre

Ste Eulalie, 9h30

St Loubès, 9h45

Montussan, 11h

Samedi 17 novembre

St Sulpice, 18h30

Dimanche 18 novembre

St Loubès, 10h30 - MDF

Samedi 24 novembre

Yvrac, 18h30

Dimanche 25 novembre

St Loubès, 10h30

Samedi 1^{er} décembre

Cailleau, 18h30

Dimanche 2 décembre

St Loubès, 10h30

Samedi 8 décembre

Izon, 18h30

Dimanche 9 décembre

St Loubès, 10h30

Samedi 15 décembre

Ste Eulalie, 18h30

Dimanche 16 décembre

St Loubès, 10h30

Samedi 22 décembre

Beychac, 18h30

Dimanche 23 décembre

St Loubès, 10h30

Lundi 24 décembre

St Sulpice, 19h - Veillée de Noël

St Loubès, 20h - Veillée de Noël

Dimanche 25 décembre

Yvrac, 10h30

St Loubès, 10h30

Samedi 29 décembre

Montussan 18h30

Dimanche 30 décembre

St Loubès, 10h30

Mardi 1^{er} janvier 2019

Ste Eulalie, 10h30

Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr

Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h

Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance

PJS : Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - **PPM** : Père Paul Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65

MDF : Messe Des Familles

Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89

*Un expert pour le nettoyage
de vos vitres*



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96
Saint-Sulpice et Cameyrac chrdemay@wanadoo.fr



**SAINT SULPICE
CONSTRUCTIONS**

S.S.C.

*Entreprise de
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup Tél. 05 56 38 26 43
33450 St SULPICE & CAMEYRAC Port. 06 07 58 79 04
s.s.constructions@orange.fr 06 87 74 82 07
06 33 05 33 12



ATPS SURÉLEVATION

Mettez de l'**Espace**
dans votre **Maison**

Plus d'**Espace** !
Plus de **Confort** !



Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Filleur
33750 Beychac et Cailleau 05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr



Beychac et Cailleau

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

superu-saintsulpice.com

 Super U Saint Sulpice et Cameyrac



U location



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser

Pour l'achat d'un fût de 20l

1,00 €

par jour

Tireuse à bière

BIENVENUE DANS LE SUPERMARCHÉ
PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS*



 **DRIVE**
coursesu.com

DU PAIN CHAUD
TOUTE LA JOURNÉE.
PÉTRI, FAÇONNÉ
ET CUIT SUR PLACE



VOS COURSES
préparées
GRATUITEMENT
sans minimum
de commande

au même prix qu'en magasin
en 4 heures seulement !

MAGASIN OUVERT LE DIMANCHE MATIN